Contre la Corporation de l'Acier aux États-Unis

Un manifeste de la Fédération du Travail

Washington, 2 janvier. — Le bureau de la Fédération américaine du Travail, à Washington, a lancé un manifeste à tous ses adhérents, qui sont au nombre d'un million et demi, les invitant à souscrire des fonds pour combattre la Corporation de l'Acier des Etats-Unis. Le manifeste flétrit cette corporation comme un ennemi du travail et du pays.

◆

EXPLOITS D'APACHES

SCÈNES D'AGRESSIONS A PARIS

Coups de couteau

Paris, 2 janvier. — Rue Jacquemond, devant le numéro 1, des agents ont trouvé sans connaissance, la nuit dernière, un individu d'environ trente-cinq ans, porteur de papiers au nom de Louis Verdelot, 36, rue Saussure ; il avait été frappé de trois coups de couteau dans le dos et dans la poitrine par un inconnu qui a pris la fuite.

Il a été transporté à Bichat dans un état désespéré.

—— En rentrant chez lui, ce matin, à deux heures et demie, rue du Château-des-Rentiers, numéro 18, M. Raoul Gimantour, 28 ans, a été frappé d'un coup de couteau par deux individus dont l'un a été arrêté. C'est un nommé Paul Vidolt, charretier à Ivry.

Le blessé a été tranporté à l'hôpital Cochin et le meurtrier est consigné à la disposition de M. Delanglade, commissaire de police.

—— M. Georges Martet, 39 ans, terrassier, demeurant 27, rue de l'Argonne, a été frappé, rue de Flandre, cette nuit, d'un coup de couteau dans le dos par un inconnu en fuite. Le blessé a été transporté à l'hôpital Saint-Louis.

◆

M. Dujardin-Beaumetz dans l'Hérault

Pour l'école laïque

Montpellier, 2 janvier. — M. Dujardin-Beaumetez, sous-secrétaire d'Etat aux Beaux-Arts, a inauguré, ce matin, la « Maison commune » et les écoles laïques. Au banquet, des discours ont été prononcés par MM. Dujardin-Beaumetz, sous-secrétaire d'Etat ; Astier, Pelisse, Augé, Lafferre, députés, et par le préfet.

Tous les orateurs ont parlé de l'école laïque et la nécessité de la défendre contre les attaques dont elle est l'objet.

◆

TRISTE DÉCOUVERTE

On retire de la Seine le cadavre d'une petite fille

Paris, 2 janvier. — On a retiré, aujourd'hui, de la Seine le cadavre d'une fillette âgée d'environ vingt mois et vêtue assez richement. On suppose que la mère se sera suicidée avec elle. On recherche l'autre corps.

◆

L'ACQUISITION DU PALAIS FARNÈSE

L'affaire va s'arranger

Rome, 2 janvier. — La question du palais Farnèse est enfin entrée en bonne voie de règlement.

A la suite d'une série de conversations entre M. Barrère et MM. Sonnino et Guicciardini, les bases d'une entente ont été nettement envisagées. Le gouvernement italien précisera très prochainement ses désirs et ses offres sous une forme tout amicale pour la France.

◆

LA FACULTÉ DE DROIT VA ROUVRIR

Importantes mesures d'ordre

Paris, 2 janvier. — Ainsi qu'on l'avait dit, la Faculté de droit, fermée à la suite des incidents, rouvrira ses portes demain.

Des mesures ont été prises pour prévenir le retour de manifestations.

D'autre part, on a fixé au 6 janvier, la comparution devant le tribunal de simple police d'une première fournée de jeunes gens qui ont manifesté contre M. Lyon Caen.

◆

UNE FABRIQUE DE FAUSSE MONNAIE

Six arrestations

Florence, 2 janvier. — On mande de Pérouse que la police de cette ville, sur une dénonciation anonyme, a découvert à Bazzano Inferiore, une fabrique de fausse monnaie. Six hommes ont été arrêtés.

On a trouvé plus de 135.000 lire de fausse monnaie.

◆

Combat entre douaniers et contrebandiers à Brindisi

Un mort. — Plusieurs blessés

Naples, 2 janvier. — On mande de Brindisi qu'un véritable combat a eu lieu entre plusieurs contrebandiers et des douaniers. Les contrebandiers étant en nombre supérieur, les douaniers ont dû battre en retraite.

Plusieurs de ces derniers ont été grièvement blessés et l'un d'eux, même, est mort par suite de ces blessures.

Un détachement de carabiniers a été envoyé sur les lieux.

◆

Les grèves de Graulhet

Le mouvement s'étend

Albi, 2 janvier. — La corporation des charretiers de Graulhet a décidé de ne plus faire aucun transport pour les usines dont le personnel est en grève.

Le comité de grève prépare l'exode des enfants sur Albi, Carmaux, Castres, Mazamet et Toulouse.

◆

Faits Divers

Septuagénaire brûlée vive

Toulon, 2 janvier. — En rentrant chez elle, Mme Lakanal, de Belgentier, fut suffoquée par une odeur de chair grillée qui se dégageait d'une pièce où se trouvait une de ses locataires, Mme veuve Aragon, âgée de soixante-douze ans. Elle se précipita et un spectacle horrible s'offrit à ses yeux. Près d'une fenêtre, adossée contre le mur, la pauvre septuagénaire gisait inanimée, presque entièrement carbonisée, les membres inférieurs complètement brûlés et des fragments d'os se détachant d'un bras.

Des voisins accoururent de toutes parts pour porter secours, mais ils ne purent que recueillir les restes brûlants de la malheureuse victime. On suppose que c'est en se chauffant que ses jupes ont pris feu.

Une scène sanglante à Toulon

Assommé à coups de marteau

Toulon, 2 janvier. — Une scène sanglante s'est déroulée dans un bar de la Valette (Var). Un débitant, nommé Marcello, était en butte depuis quelque temps, aux tracasseries journalières d'un individu disant se nommer Peppo Jean, âgé de 26 ans, de réputation douteuse. Il eut avec lui une violente discussion, au cours de laquelle, exaspéré, il le frappa de plusieurs coups de marteau à la tête.

Tandis que le blessé était transporté en toute hâte à l'hôpital civil de Toulon, le meurtrier allait se constituer prisonnier entre les mains du garde-champêtre.

La mort de Mme Gouin

Les recherches. — Toujours les fausses pistes

Paris, 2 janvier. — Ainsi que nous l'avons dit, depuis quelques jours déjà, l'enquête, par suite des périodes de permission de Noël et du jour de l'An, subit un temps d'arrêt. Ce n'est que mercredi seulement, lorsque les régiments auront repris leurs effectifs normaux, qu'elle reprendra avec plus d'activité.

Le crime, on en a donné la certitude, a été commis par des militaires ; on a ajouté que si des indiscrétions n'avaient été commises à différentes reprises, la brigade mobile aurait aujourd'hui, entre les mains, les audacieux bandits qui, le 15 décembre, assassinèrent Mme Gouin.

Mais ce n'est que partie remise. Les recherches donneront bientôt, on en a le ferme espoir, le résultat tant attendu par la conscience publique.

Toutes les pistes, depuis le premier jour, ont été examinées avec le plus grand soin et suivies d'un bout à l'autre.

Dans la colle bouillante

Grenoble, 2 janvier. — Un grave accident s'est produit à l'usine de papeterie de Rioupéroux.

Un manœuvre, M. Poulain, âgé de quarante ans, était occupé à remuer de la colle en ébullition dans une grande cuve de deux mètres de hauteur. Soudain, il tomba dans le récipient.

Il se fût impitoyablement noyé si le contremaître, aidé des ouvriers, n'était parvenu à le saisir et à le retirer presque aussitôt.

L'infortuné, qui a le corps, depuis les pieds jusqu'au cou, couvert de brûlures atroces, a reçu les premiers soins de M. le docteur Falcoz, de Vizille, qui l'a fait ensuite transporter à l'hôpital de Grenoble.

L'état de Poulain est considéré comme très alarmant.

Savon MAKOKO Parfum suave et tenace Victor VAISSIER 75303

Autour de la Fête de Tir de Roubaix

ARQUEBUSIERS

Si archers et « arbalestriers » sont les ancêtres de nos vaillants « Carabiniers », les « arquebusiers » représentent sans nul doute leurs ascendants directs ! Il convient de présenter à nos lecteurs cette fort intéressante confrérie :

Les rois de France, protecteurs naturels de nos institutions guerrières, laissèrent aux bourgeois de chaque cité le soin d'assurer la défense de leur ville, sous la direction éclairée du lieutenant du roy, désigné comme gouverneur.

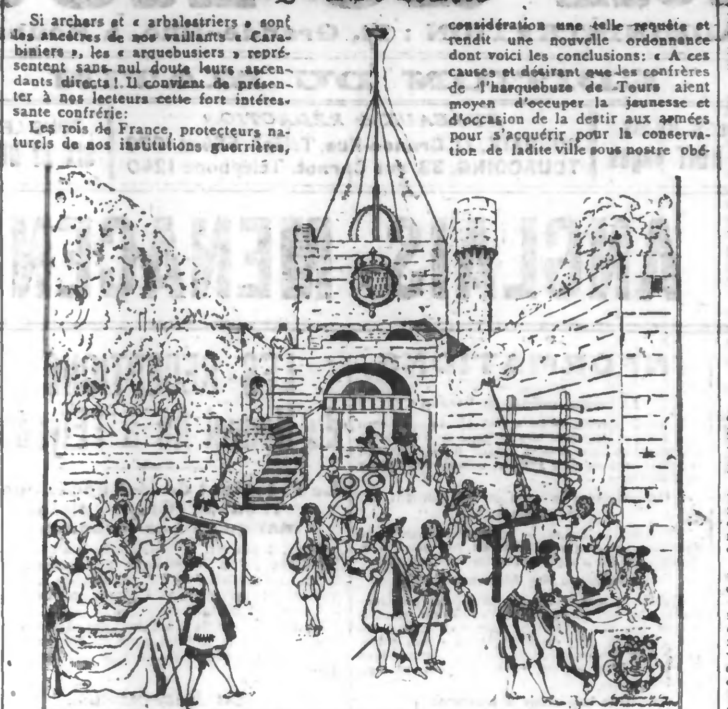

Le Jeu du Papegay à Nantes, en 1740

(D'après une gravure figurant dans les archives de la Mairie)

Aussi, partout, se formèrent ces corporations armées d'archers, « d'arbalestriers », puis « d'arquebusiers », dont les joutes, les tournois et les divers jeux d'adresse furent souvent chantés par nos vieux chroniqueurs ! Leurs institutions patriotiques se virent régularisées par des statuts souvent extrêmement curieux, actuellement encore consignés en plusieurs de nos grandes villes.

Le 1er mai 1460 par exemple, nous voyons Charles VII, qui, au cours de son règne avait déjà concédé de nombreux privilèges aux compagnies d'arbalétriers, réglementer le noble jeu du « Papegay », exemptant de toutes tailles le vainqueur de ce pacifique tournoi annuel. Nous savons que « le Papegay » était constitué par un perroquet de bois peint, fixé à l'extrémité d'une perche élevée et servant de but d'abord aux fervents de la « sagette », et un peu plus tard, parfois simultanément (notre gravure en fait foi), aux arquebusiers.

Dans les lettres-patentes de la Ville de Tours, figure une requête caractéristique adressée au roi, en l'année 1595, par les compagnons de « l'harquebuse » de cette cité. On y lit :

« Les harquebusiers de Tours ayant fait remontrer au roi Henri IV en son conseil, le 12 mai 1595, que ses prédécesseurs avaient naguère toujours favorisé le jeu de l'harquebuse en toutes les villes du royaume de France, et accordé à ceux qui en faisaient exercice des droits, privilèges et exemptions très étendues, principalement à ceux qui étaient appelés « roys des harquebuziers » par l'abat du Papegay. Qu'il leur était accordé habituellement un endroit convenable pour se livrer à cet exercice, mais que par suite des troubles, le lieu destiné audit exercice avait été démoli, les registres de la compagnie brûslés au grand dam desdits harquebuziers, qui néanmoins, avaient continué leurs exercices ; mais, que celui qui devenait « roy » ne jouissant plus d'aucun privilège, il en était résulté un grand refroidissement qui menaçait de détruire une institution si utile au pays et empêchant la jeunesse de se livrer à l'oisiveté et autres choses pernicieuses comme jeux de hasard, cartes, dés et autres jeux odieux. »

Le bon roi Henri ne tarda pas à prendre en considération une telle requête et rendit une nouvelle ordonnance dont voici les conclusions : « A ces causes et désirant que les confrères de l'harquebuze de Tours aient moyen d'occuper la jeunesse et d'occasion de la destir aux armées pour s'acquérir pour la conservation de ladite ville sous nostre obédience, avons dit, déclaré et ordonné, voulons et nous plaist, que celui du nombre des harquebuziers de nostre ville de Tours qui est à présent roy du Papegay, soit, et ses successeurs qui l'abattront, franc, quitte et exempt de tous ses devoirs, subsides et impositions quelconques. »

Après la mort du Béarnais, les arquebusiers de Tours prirent soin d'adresser une nouvelle supplique au roi Louis XIII, son fils, qui confirma pleinement et entièrement les ordonnances de son prédécesseur par une ordonnance du 5 juillet 1617.

Les divers privilèges, les honneurs remarquables accordés à ces compagnies sont encore dans toutes les mémoires : On voit communément leurs dignitaires prendre les titres fastueux d'empereur, de roi, de connétable, de grand'maître etc. ; les mœurs du temps autorisaient ces usurpations. Mais une royauté aussi éphémère ne blessait pas longtemps les ambitions, car chaque adroit tireur, en s'entraînant, pouvait y prétendre à son tour ! Quoiqu'il en fût, le diadème ne constituait pas une fiction : Le roi était couronné en grande pompe et de la main même du Gouverneur de la Ville ; on le promenait ensuite en triomphe par toute la cité, monté sur un destrier richement harnaché et caparaçonné ; un jeune chevalier portait son arquebuse, les doyens de la corporation menaient son cheval par la bride. Le peuple acclamait vigoureusement le héros de la journée, fort épris d'ailleurs de ces manifestations traditionnelles.

A Nantes, en 1727, le Maréchal d'Estrées, gouverneur de Bretagne, fit appel aux bourgeois pour l'établissement d'une compagnie municipale de « mousquetaires » qui fut composée de 104 « chevaliers », sans compter leurs officiers. Les gentilshommes y furent admis au titre de membres honoraires. L'uniforme en fut ainsi arrêté : Habit de drap écarlate, rehaussé d'un galon d'or pour les officiers ; le chapeau bordé d'argent avec cocarde royale ; le fusil avec sa grenadière et l'épée. Les membres de la compagnie devaient s'équiper et s'armer à leurs frais.

Mais la Révolution qui détrôna un roi de France, renversa également les souverains éphémères de l'arquebuse ; aussi, le jeu du « Papegay » se serait-il effacé de nos souvenirs si nos vaillants « tireurs à la perche » ne s'en étaient constitué les fidèles continuateurs !

H. V.

REVUE ÉCONOMIQUE

Le commerce français en Bosnie-Herzégovine

Dans un intéressant rapport publié au « Moniteur officiel du Commerce » du 23 décembre courant, M. G. Baglio, vice-consul de France à Sarajevo, fait connaître les différentes catégories d'articles de notre production nationale susceptibles de trouver un écoulement sur ce marché.

A citer tout d'abord les soieries et parmi celles-ci les étoffes de couleurs vives et chatoyantes. Mais ce débouché, malgré la prépondérance indiscutable des marchandises françaises, est entre les mains des intermédiaires austro-hongrois. On devine qu'un tel état de choses ne puisse favoriser nos intérêts et ne soit susceptible d'amélioration sans entraîner une modification complète du principe commercial consistant actuellement dans la vente indirecte, si nuisible à la vente de nos produits qui sont inévitablement remplacés par les imitations de l'industrie austro-hongroise.

Viennent ensuite les lainages, draps, articles pour modes, articles de toilette et certaines denrées alimentaires (conserves de légumes, confitures, fruits confits), la parfumerie, la papeterie et les articles de bureaux.

Après avoir examiné en détail ces différents articles, notre consul conclut :

L'exposé qui précède montre combien laisse à désirer notre situation commerciale et le peu que nous avons à attendre d'un tel état de choses. Les raisons en sont d'ailleurs suffisamment tangibles pour qu'il nous soit permis de les résumer brièvement.

En premier lieu, il faut y voir l'influence du tarif douanier austro-hongrois qui barre généralement au passage tous les articles susceptibles de porter ombrage au véritable monopole que la monarchie s'est constitué depuis trente ans dans ces provinces.

Pourtant les modifications réelles qui se sont produites au courant de ces dernières années dans les conditions particulières de certains débouchés, jointes au désir d'émancipation que nous avons maintes fois noté pendant notre enquête, chez nombre de négociants, nous inclinent à penser qu'une reprise, modeste, il est vrai, de notre ancienne position ne serait peut-être pas absolument impraticable, du moins en ce qui concerne certaines de nos spécialités que les similaires austro-hongrois n'ont pu réussir à faire oublier.

Nous étayons notre affirmation, d'une part, sur la cherté de tous les produits austro-hongrois actuellement en vente sur ce marché, et dont les producteurs, n'ayant plus à compter désormais avec la concurrence étrangère, qu'ils ont peu à peu évincée, n'ont pas hésité à hausser les prix, aujourd'hui très supérieurs à ceux auxquels ils exportent les mêmes marchandises dans les pays voisins ; d'autre part, sur la grande renommée dont n'a cessé de jouir la production française qui, à égalité de prix, obtiendra toujours la préférence à la condition essentielle, *capitale*, que nos négociants dans leurs transactions avec les commerçants de ces provinces veuillent bien prendre l'habitude d'établir leurs prix, marchandises rendue à domicile, frais de douane et de transport compris.

Nous n'hésitons pas à voir dans ce dernier détail une des principales causes du succès du commerce austro-hongrois en ces provinces où leurs voyageurs et représentants, à l'inverse de leurs concurrents étrangers, surent, en connaissance de cause, tirer le meilleur parti des conditions particulières de ce marché en affranchissant le marchand bosniaque du souci des formalités de douane et de transport qui lui sont intolérables.

Nous recommandons aux négociants et industriels français la plus extrême prudence dans leur choix d'un agent sur place et nous conseillons également à nos voyageurs la plus grande circonspection dans leurs rapports éventuels avec ces mêmes représentants.

◆

Une innovation postale

Comme pour les chargements et afin de réduire la durée d'attente devant les guichets postaux, voici que sous peu M. Millerand va faire mettre en application une nouvelle méthode pour l'émission des mandats.

Les plaintes du public faisant queue derrière un expéditeur de 5 ou 6 mandats étaient trop fondées pour qu'elles ne soient pas prises en considération.

Toutes les écritures que l'employé effectuait devant le public « depuis la pelure jusqu'au perlinpinpin », comme dirait le « Broutteux », seront dorénavant supprimés. Seules les opérations strictement nécessaires, seront effectuées devant l'intéressé.

Un récépissé sera délivré immédiatement à l'expéditeur ; l'employé n'aura plus que les fonds à compter. Dans ce but, le public aura à sa disposition des « demandes de mandats » et l'employé pourra délivrer séance tenante, des « récépissés immédiats. »

Muni de tous les renseignements de cette « demande de mandat » un autre agent fera toutes les écritures et ainsi le guichetier pourra s'occuper sans lenteur d'une autre personne.

Cette méthode nouvelle, sera surtout avantageuse aux guichets télégraphiques où l'expéditeur d'un télégramme arrivant malencontreusement au moment où l'on délivrait un ou plusieurs mandats, devait parfois attendre 15 à 20 minutes avant de pouvoir déposer sa dépêche.

Les expéditeurs de plusieurs mandats y trouveront aussi leur profit puisqu'il leur sera délivré un reçu collectif.

Et cette mesure sera pleinement efficace, si le public comprend son véritable intérêt, en remplissant avec soin les fiches préparatoires.

Pour cinquante centimes vous avez l'Almanach du "Journal de Roubaix"

SUPERBE ET GROS VOLUME REMPLI DE CONTES POPULAIRES D'HISTORIETTES AMUSANTES DE RÉCITS DRAMATIQUES ET TOUCHANTS

Et vous pouvez gagner l'une des superbes primes affectées à ses Concours, pour lesquels il y a 2,000 francs de prix.

◆

Tentative de meurtre à La Madeleine

Hier matin, Louis Vanderdoncq, 38 ans, chiffonnier, et Alphonsine Lepeire, 36 ans, son amie, se rendaient à La Madeleine, dans l'intention de faire quelques visites du jour de l'An.

Vers quatre heures du soir, les amis qui étaient en état d'ivresse, se trouvaient à l'estaminet de la « Ville d'Alger », situé chemin du halage. A la sortie, Vanderdoncq, s'adressant à son amie, lui dit : « Donne-moi du pognon ». La femme refusa. Vanderdoncq, furieux, saisit la malheureuse femme par les épaules, et la précipita dans le canal. Le sous-brigadier Bourdon, prévenu, aidé de M. Dureu, parvint, au moyen d'une gaffe, à saisir Alphonsine Lepeire, au moment ou elle allait à la dérive. Des soins énergiques lui furent promptement prodigués et quelque temps après la noyée reprenait ses sens.

Vanderdoncq fut arrêté sur-le-champ et conduit au violon.

◆

Journées Sociales à Amiens

L'« Association Catholique de la Jeunesse Picarde » organise des « Journées Sociales » qui auront lieu à Amiens, à la salle Sainte-Anne, les 31 janvier et 1er février. Elles seront consacrées à la question si importante des Cercles d'Etudes. Elles s'adressent à toute la région du Nord.

CARTES DE VISITE

Comme chaque année, la librairie du Journal de Roubaix offre à ses lecteurs, à l'occasion de la nouvelle année, de jolies cartes de visite, qui se vendent comme prime, à partir du 2 novembre, à des conditions exceptionnelles.

100 cartes ivoire (typographie)	1,25
100 cartes ivoire (calligraphie)	1,75
100 cartes ivoire (gravure)	2,25
100 cartes ivoire deuil (typographie)	2,50
100 cartes ivoire deuil (calligraphie)	3,00
100 cartes ivoire deuil (gravure)	3,50

Dans de jolis coffrets, plus luxueux que les années précédentes, les cartes et les enveloppes gardent leur fraîcheur, et quand le coffret est vide, il sert agréablement de boîte à mouchoirs, à gants, à bijoux, ou de boîte à ouvrage.

Elle fournit également un joli coffret bois contenant :

100 cartes ivoire (typ. et 100 envelop.)	1,75
Même coffret bois (calligraphie)	2,25
Même coffret bois (gravure)	2,75
Même coffret bois deuil (typographie)	3,50
Même coffret bois deuil (calligraphie)	4,00
Même coffret bois deuil (gravure)	4,50

Pour Tourcoing, les commandes sont reçues 33, rue Carnot.

Pour les commandes à expédier par poste, prière de joindre au mandat, les frais de port, soit : 0,30 par coffret garni ; 0,15 par cent cartes ; pour recommander le paquet, 0,10 en plus.

Les clients sont priés de faire payer à la livraison. Toutes cartes débitées seront augmentées sur facture de 0 fr. 75 au cent, les prix ci-dessus n'étant consentis qu'en raison du paiement comptant.

Dernière Heure

DE NOS CORRESPONDANTS PARTICULIERS & PAR FIL SPÉCIAL

L'Escadre Française au Monténégro

Chaleureuse réception

Topolitza, 2 janvier. — Hier soir, la réception qui a suivi le dîner de gala a réussi splendidement. Minuit sonnant, le prince Nicolas a levé sa coupe en l'honneur de la France, de son président, de la flotte française et leur a souhaité toutes sortes de prospérité.

L'amiral a remercié de l'accueil qui est fait à la flotte. Il a bu à la santé de la famille princière et à la santé du Monténégro. Des ovations enthousiastes ont souligné la fin des deux toasts.

Au milieu de l'enthousiasme qui régnait, le prince a embrassé l'amiral, représentant la marine française. A ce moment, les ovations ont redoublé.

LE TOAST DE L'AMIRAL FRANÇAIS

Dans le toast que l'amiral Pivet a prononcé au dîner de gala, en réponse à celui du prince Nicolas, nous relevons le passage suivant.

Après avoir dit combien il était heureux d'avoir conduit dans les eaux monténégrines trois croiseurs-cuirassés français, l'amiral Pivet s'exprime en ces termes :

Que Dieu conserve au prince Souverain du Montenegro sa vigoureuse santé, pour la gloire et la prospérité du pays. A ce vœu, je vous demande, Monseigneur, d'en joindre un autre également cher à tous les Français ; celui de porter la santé de toute la famille princière du Montenegro et notamment celle de ses membres dont la grâce, le charme et la bonté font l'ornement d'autres Cours amies de la France.

Ce matin, l'amiral et les officiers supérieurs se sont rendus, en voiture et en auto, à la vieille ville d'Antivari, pour visiter la forteresse et les ruines. Ils ont rendu également visite à l'archevêque, au gouverneur et au maire de la ville.

A midi, l'amiral a offert un déjeuner en l'honneur des princes. Le prince a conféré aux trois commandants des cuirassés la croix de grand-officier de l'Ordre de Danilo et à tous les officiers diverses décorations. Les marins français descendus du bord ont été portés en triomphe par la population, aux cris de : « Vive la France ! »

Demain, à midi, le ministre de la Guerre offrira un grand déjeuner en l'honneur de l'amiral Pivet.

DÉPÊCHE DE M. FALLIÈRES AU PRINCE NICOLAS

En réponse au télégramme du prince Nicolas, le président Fallières lui a adressé la dépêche suivante :

Le gouvernement de la République a eu le grand plaisir d'envoyer une division navale dans les eaux monténégrines. Je tiens à remercier Votre Altesse royale de l'accueil chaleureux qui lui a été fait, et de lui dire combien je suis touché de ses aimables souhaits et de l'assurer des vœux sincères que je forme, de mon côté, pour le bonheur et la prospérité du Montenegro.

◆

Deux vapeurs anglais en collision

TREIZE MORTS

Londres, 2 janvier. — Une collision a eu lieu, ce matin, dans le canal d'Islande, entre les vapeurs anglais *Hyrshire* et *Arcadian*. Ce dernier a coulé. Il y a treize morts.

Londres, 2 janvier. — Le paquebot « Ayrshire », appartenant au port de Glascown, était parti samedi de Liverpool avec 200 passagers. Le brouillard était épais, rendant très difficile la traversée de la mer d'Irlande.

Tout à coup, un choc terrible se fit sentir, l'« Ayrshire » avait atteint au flanc un autre navire ; toutes les mesures furent prises à bord de l'« Ayrshire » pour secourir le bâtiment, mais la commotion avait été si forte qu'on n'avait pu sauver tous les hommes de l'équipage. En quelques minutes, l'« Arcadian » coula avec 13 lascars occupés dans la chaufferie.

L'« Ayrshire » a été remorqué jusqu'au port Cholyaead, pour réparer ses avaries.

◆

Agitation à Barcelone

Madrid, 2 janvier. — Un meeting révolutionnaire tenu aujourd'hui a réclamé la libération des prisonniers et protesté contre la conduite du gouvernement qui continue les poursuites.

Le général Weiler, capitaine général de la Catalogne, qui se trouvait à Madrid, est reparti pour Barcelone en prévision de troubles pour demain. Cependant, les dissentiments entre républicains, socialistes et anarchistes semblent écarter tout danger immédiat.

UNE FEMME ET UNE FILLETTE ÉCRASÉES A TOULOUSE

Toulouse, 2 janvier. — A la même heure, une femme de 70 ans, et une fillette de cinq ans, ont été écrasées par deux tramways ; l'une et l'autre ont expiré quelques instants après.

◆

Importante saisie à Bruxelles

Bruxelles, 2 janvier. — On a saisi, à l'arrivée en gare de Luxembourg, à Bruxelles, trois colis contenant une somme de 650 francs et des bijoux pour une valeur de 12.300 francs, provenant d'un vol en province. Jusqu'ici, les voleurs n'ont pu être arrêtés.

◆

Tremblements de terre aux Antilles

New-York, 2 janvier. — Des télégrammes annoncent que des tremblements de terre d'une violence extrême, se sont produits dans l'île St-Vincent, à la Martinique et au Mont Pelée. Les secousses ont été ressenties très loin, se propageant à travers les Antilles jusque dans la péninsule de Yukatan où la ville de Mérida a beaucoup souffert. Toutefois aucun télégramme n'est parvenu à New-York par le câble de la Jamaïque et ce fait augmente l'anxiété générale. On craint que des désastres ne se soient produits dans toutes les Antilles.

◆

L'ouverture des Cortès portugaises

Le message royal

Lisbonne, 2 janvier. — Conformément à la Constitution, le Roi Manuel a ouvert en personne la session annuelle des Cortès. Il a lu son message, rappelant les bonnes relations du Portugal avec toutes les puissances. Il poursuit, a-t-il ajouté, les négociation de la délimitation de Macao et la conclusion de nouveaux traités de commerce.

L'amabilité de l'accueil qu'il a reçu, lors de sa visite en France, prouve la vive sympathie existant entre les deux pays.

◆

LA QUESTION DU PALAIS FARNÈSE

Une note officieuse

Rome, 2 janvier. — On communique ce soir la note officieuse suivante :

« A propos de la question discutée en Italie et en France, au sujet du Palais Farnèse, les gouvernements des deux pays reconnaissent qu'elle ne peut absolument avoir aucune influence sur les relations de sincère amitié entre les deux pays. »

LE PORTUGAL ET LA CHINE

La délimitation de Macao

Pékin, 2 janvier. — Le Gouvernement chinois a présenté une note au ministre de Portugal, refusant formellement de soumettre à l'arbitrage la question de la délimitation de Macao.

AU « JOURNAL OFFICIEL »

Paris, 2 janvier. — Le *Journal Officiel* publiera, demain, une circulaire relative aux prélèvements à exercer sur les percepteurs. A partir de 1910, le taux des prélèvements auxquels sont assujettis les percepteurs des départements, est élevé à 25 % pour les perceptions d'un produit brut, compris entre 18.001 fr. et 24.000 fr. ; à 30 % pour les perceptions d'un produit brut, compris entre 24.0001 fr. et 30.000 fr. ; à 35 % pour les perceptions d'un produit brut supérieur à 30.000 francs.

◆

Les Journaux de Paris de lundi matin

Paris, lundi, 3 janvier 1910.

EN VUE DES ÉLECTIONS

De l'*Echo de Paris* :

« Les palmes sont proprement devenues une monnaie électorale et servent aux petits achats. On les distribue sur l'indication du sous-préfet, aux maires, aux adjoints, aux oracles du « Café du Commerce » et il en est peu, dans le nombre, qui ne soient de lamentables illettrés, mais qu'importe, il n'est pas besoin de savoir lire pour faire un bon rabatteur électoral. Ce commerce est ignoble ; il se rattache naturellement à ce système de gouvernement qui vit et règne par dépravation. Ce qui est vraiment surprenant, c'est qu'il se rencontre d'année en année un nombre aussi considérable de malheureux pour solliciter des distinctions qui les disqualifient. »

LES RETRAITES OUVRIÈRES

De M. Jaurès dans l'*Humanité* :

« Depuis quatre ans, nous n'avons cessé d'accuser le ministère Clémenceau, de ne pas soutenir assez nettement, devant le Sénat, le projet sur les retraites votées par la Chambre. Nous aurions considéré comme une grande victoire pour le socialisme et comme un grand bienfait pour la classe ouvrière, la ratification, par le Sénat, de la loi votée par la Chambre. »

LE BUDGET DES RECETTES

De M. Béranger, dans l'*Action* :

« Tant qu'il s'est agi de voter le budget des dépenses, les débats ont pu se dérouler sans inquiétude ; mais, lorsqu'il va s'agir du budget des recettes, c'est-à-dire équilibrer par 200 millions d'impôts, les dépenses nouvelles de la France, il est aisé de comprendre qu'une Chambre soumise à la réélection dans quatre mois, se sentira très mal à son aise pour accroître les charges déjà trop lourdes du contribuable français. L'actuel ministre des finances a-t-il trop présumé de l'esprit de sacrifice de ses collègues, en leur demandant de choisir précisément une année d'élections pour instituer ce qu'il appelle un budget de sincérité. »

LA PRISON !

De la *Lanterne* :

« A quelques mois de la consultation du suffrage universel, les papistes ont décidé de trouver un prétexte à l'agitation politique et ils ont dénoncé, puis condamné les manuels ; redoublant d'impudence, ils comptent aujourd'hui, par l'effet du fanatisme réveillé, diriger leurs troupes contre la République et le secret, ce n'est plus l'école laïque qu'il faut sauvegarder, c'est le régime lui-même ; les mesures de répression sont prêtes, qu'on les vote. Après les amendes, dont on se rit, il y a la prison. »

Nouvelles Régionales

NOYADE ACCIDENTELLE A LENS. — Deux frères : Camille, 27 ans, et Désiré Ryhul, 25 ans, avaient passé la journée de samedi en compagnie des deux sœurs, Marie et Célestine Filart. Le soir, vers huit heures et demie, les deux couples prirent le chemin du halage pour retourner chez eux ; Désiré Ryhul et Marie Filart marchaient en avant se tenant par le bras. Trompés par l'obscurité, les deux jeunes gens se dirigèrent droit vers le canal, où ils tombèrent ; l'homme put se sauver en saisissant un veston que son frère lui lança, mais les efforts tentés pour sauver sa compagne furent vains, la pauvre fille se noya. On ramena son cadavre sur la berge, seulement dimanche vers midi.

ON RETIRE DU CANAL DE LENS LE CADAVRE D'UN INCONNU. — L'éclusier Debarge a retiré du canal de Lens à la Deûle, le cadavre d'un jeune homme paraissant âgé de 25 ans. Son identité, quant à présent, n'a pu encore être établie. Voici son signalement : forte corpulence, visage rond, cheveux roux, moustache blonde et naissante, tatoué au bras gauche aux lettres L. J. 30, vêtu d'un complet de cheviotte noire, d'une chemise bleue à pois blancs, d'un maillot blanc à lignes bleues, d'un tricot de laine bleue, chaussé de galoches neuves, chaussettes et chaussons noirs.

A l'hospice, où on le transporta, on retira de ses poches, un porte-monnaie contenant une somme de 36 francs 76, un étui renfermant un fume-cigares, un fume-cigarettes, une montre en argent avec chaîne en doublé. On croit qu'il y a eu accident. La mort semble remonter à une huitaine de jours.

VIOLENT INCENDIE A LOUBIGNIES-BAVAI. — Un incendie dont on ignore la cause s'est déclaré dimanche vers 4 heures du matin à l'usine des fils Derome, de Bavai. L'incendie fut assez rapidement circonscrit par les sapeurs-pompiers, aidés par la population accourue en hâte. Les dégâts couverts par une assurance, s'élèvent à 10,000 francs environ.

◆

Nouvelles Sportives

CYCLISME

LES SIX JOURS DE BERLIN

Berlin, 2 janvier, minuit 25. — (Par dépêche.) — Voici le classement final : Rutt-Clark, 3.753 kilomètres 150 mètres ; Stol-Walthour, à un tour ; Berthet-Brocco, à une longueur ; Stabe-Pawke, à deux tours ; Root-Fogler, à quatre tours ; Contenet-Stellbrink, à sept tours.

HIPPISME

LES COURSES DE VINCENNES

du dimanche, 2 janvier

Paris, 2 janvier. — (Par dépêche.) — Voici les résultats des courses qui ont eu lieu à Vincennes :

Prix de Courteilles (au trot monté, 2.000 francs, 2.800 m.) : 1er, Galilée, à M. Lallouet, pes. 46.00, pl. 14.00, pel. 21.50 pl. 8.00 ; 2e, Germaine, à M. Derossy, pes. 12.00, pel. 6.50 ; 3e, Gardénia, à M. Bretagne, pes. 18.50, pel. 10.00. — Non placés : Galvani, Galipette, Gaspard, Giralda, Gotha.

Prix de Lessard-le-Chêne (au trot attelé, à réclamer, 2.000 fr., 2.500 m.) : 1er, Exilé à M. Derguesse, pes. 421.50, pl. 101.50, pel. 135.50, pl. 26.00 ; 2e, Epinal, à M. Rousseau, pes. 20.50, pel. 9.00 ; 3e, Echanson, à M. Hennebo, pes. 87.50, pel. 35.50. — Non placés : Esbroufleur, Huiron Darnétal, Flottant, Dandy, Canty Boy, Davoust, Espoir, Faon.

Prix d'Avranches (au trot monté, 4.000 francs, 3.500 m.) : 1er, Friandise, à M. Basire, pes. 23.00, pl. 14.50, pel. 12.50, pl. 7.50 ; 2e, Fanny Leyburn, à M. Capelle pes. 20.00, pel. 9.00 ; 3e, Fronde. — Non placés : Falerno, Flèche d'Eau.

Prix de Neuville (au trot attelé, 3.000 fr., 2.400 mètres) : 1er, La Guadiana, à M. Anbergé, pes. 35.50, pl. 15.50, pel. 28.00, pl. 8.50 ; 2e, Grangues, à M. Derossy, pes. 20.00, pel. 9.50 ; 3e, Georg. Bernard, à M. Rousseau pes. 20.00, pel. 8.00. — Non placés : Georgette, Guerrier, Metz, Gabion, Gauva, Giralda, Gamin, La Bobine.

Prix de Carentan (au trot monté, 2.000 fr., 2.800 mètres) : 1er, Grivole, à M. Derguesse, pes. 274.00, pl. 55.50, pel. 97.00, pl. 28.50 ; 2e Glaneuse, à M. Desprez, pes. 38.00, pel. 20.50 ; 3e, Finish Good, à M. Latouche, pes. 35.50, pel. 14.00. — Non placés : Fantasio, Fauvette, Feuille de Lierre, Fétiche, Fleur de Mai, Fallax, Guerre, Fée des Bruyèr

Prix de Givens (au trot attelé, 4.000 fr., 3.000 m.) : 1er, Frascuelo, à M. Rousseau ; 2e, Franco, à Mme veuve Forcinal ; 3e, duen, à M. Compin. — Non placés : Etendard, Fauvette, Plainville, Démon, Dragonne Fille de l'Air, Drubec, Island, Enoch.

LES COURSES DE MARSEILLE

du dimanche 2 janvier 1909

Marseille, 2 janvier (*par dépêche*). — Voici les résultats des courses qui ont eu lieu hier dimanche, à Marseille :

Prix du Château d'If (course haies, à réclamer — 3.000 fr., distance 3.000 m.) — 1. Furie, à M. Loubet, pes. 24.00, pl. 8.50, pel. 23.50, pl. 8.00 ; 2. Pimpante, à M. Thiébaux, pes. 6.50, pel. 6.50 ; 3. Ambre, à M. Ravel. — Non placés : Afternoon, Ptolomée, Perthuisane.

2e Prix de la Société des steeple-chases (steeple-chase, 6e série, — 4.600 fr., distance 3.400 mètres) — 1. Chartres, à M. Coblentz, pes. 8.00, pl. 7.00, pel. 8.50, pl. 6.50 ; 2. Gardavos, à M. L. de Romanet, pes. 8.50, pel. 8.50 ; 3. Ludy, à M. M. Gras. — Non placés : Idaho, Le Balancier.

Prix Massilia (steeple-chase, handicap, — 12.000 francs, distance 4.000 mètres). — 1. Samsam, à M. Morgan, pes. 42.50, pl. 13.00, pel. 40.00, pl. 12.00 ; 2. Owlet, à M. Lépine, pes. 26.50, pel. 29.00 ; 3. Druidesse, à M. A. Veil-Picard, pes. 8.50, pel. 9.00. — Non placés : Arminius, Epine Vinette, Medwin, Fine Mouche, Hypnos, Clitandre, Dynamo III.

Prix du Pharo (course de haies, — 4.000 francs, distance 3.000 m.) — 1. Wild Aster, à la princesse Duleep-Seigh, pes. 6.50, pl. 5.50, pel. 6.50, pl : 5.50 ; 2. Marévo, à Mme Jayet, pes. 6.00, pel. 6.00 ; 3. Rapidan, à M. Porchère. — Non placé : Germania.

◆

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE

ROUBAIX, dimanche, 2 janvier 1910.

2 h. soir, 8° au-dessus de zéro, 774, beau temps.
5 h. soir, 7° au-dessus de zéro, 774, beau temps.
9 h. soir, 7° au-dessus de zéro 774, beau temps.

Lundi, 3 janvier 1910.

Minuit, 7° au-dessus de zéro, 774, beau temps.
2 h. mat. 7° au-dessus de zéro, 774, beau temps.

◆

NÉCROLOGIE

— On annonce la mort, à Aire-sur-la-Lys, de M. le chanoine Urbain Marette, décédé subitement le 1er janvier, dans sa [illegible] année. Les funérailles auront lieu mercredi, 5 janvier, à onze heures du matin, en la collégiale St-Pierre.